



QUESTION AU RÉSEAU N°1 - 2025

Synthèse - Logement social - Contingent Préfectoral

Rappel de la question:	<p>La première question au réseau de l'année 2025 nous est posée par le CCAS de Saint-Fulgent :</p> <p>« Au sujet des logements sociaux, nous aimerions savoir si certains CCAS complètent des contingents préfectoraux. »</p>
Demande du CCAS de:	Saint-Fulgent
Date de la demande:	28 janvier 2025
Date de MAJ:	25 février 2025

Commune	Logement social - Contingent Préfectoral
<p>MONTAIGU VENDÉE Contact: Véronique BELLANGER, Responsable CCAS</p>	<p>Nous ne complétons pas les contingents préfectoraux.</p> <p>Il nous arrive de transmettre des noms de candidats (personnes que nous accompagnons) aux bailleurs qui pourraient entrer dans les contingentements, afin qu'ils aient la connaissance du dossier si un logement contingenté venait à se libérer.</p>
<p>LE POIRÉ-SUR-VIE Contact: Marie DURANDET, Responsable CCAS</p>	<p>Le dossier contingent préfectoral doit être complété par un travailleur social.</p> <p>Etant 2 CESF au CCAS, nous complétons ce type de dossier s'il n'y a pas d'autre accompagnement social ou en accord avec le travailleur social référent du ménage.</p>
<p>POUZAUGES Contact: Danielle NOUZILLE, agent service sociale</p>	<p>Le CCAS de Pouzauges ne complète pas les contingents préfectoraux..</p>
<p>LA ROCHE-SUR-YON Contact: Christelle CHARRIER, Directrice du service action sociale</p>	<p>Les travailleurs sociaux de La Roche-sur-Yon complètent systématiquement un contingent préfectoral dès lors que :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la demande de logement social a été déposée * la demande remplit les critères du contingent préfectoral <p>En effet, pour l'instant si vous ne saisissez pas le contingent préfectoral et que vous déposez directement un dossier DALO, la commission de médiation DALO le refuse.</p> <p>La Ville de La Roche-sur-Yon a cependant entamé des démarches auprès de l'Etat afin que cette pratique vendéenne non réglementaire ne perdure pas et que nous puissions saisir à notre convenance (sous réserve des critères de l'un et de l'autre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Soit le contingent préfectoral (non opposable à l'Etat) *Soit le DALO (opposable à l'Etat, comme son nom l'indique).
<p>SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ Contact: Sylvain CLERGUE, Directeur du CCAS</p>	<p>Ce sont les assistantes sociales qui réalisent ces démarches.</p>

Commune	Logement social - Contingent Préfectoral
SAINT-JEAN-DE-MONTS <i>Contact: Géraldine FOUCHER, Responsable CCAS</i>	Le CCAS oriente, pour les demandes de contingent préfectoral ou de droit au logement opposable (DALO), vers les assistantes sociales de la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille si la personne souhaite être accompagnée dans la démarche.
SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE <i>Contact: Nadia GIRARDEAU, Adjointe aux Affaires Sociales</i>	Sur ce mandat, je n'ai jamais complété de demande de contingent préfectoral pour l'attribution d'un logement social.